

#### PUBLIC

Membres du CSE de moins de 50 salariés qui exercent leur premier mandat

#### PRÉ-REQUIS

Aucun prérequis nécessaire

#### LES POINTS FORTS

Démarche pédagogique participative et opérationnelle : alternance de jeux pédagogiques, d'apports méthodologiques, d'exemples concrets et d'exercices pratiques

Analyse des bonnes pratiques dans le cadre du CSE

Équipe de formateurs spécialistes du CSE

#### MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Dispositif de formation structuré autour du transfert des compétences
- Acquisition des compétences opérationnelles par la pratique et l'expérimentation
- Apprentissage collaboratif lors des moments synchrones
- Parcours d'apprentissage en plusieurs temps pour permettre engagement, apprentissage et transfert
- Formation favorisant l'engagement du participant pour un meilleur ancrage des enseignements

#### SATISFACTION ET EVALUATION

- L'évaluation des compétences sera réalisée tout au long de la formation par le participant lui-même (auto-évaluation) et/ou le formateur selon les modalités de la formation.
- Evaluation de l'action de formation en ligne sur votre espace participant :
  - ▶ A chaud, dès la fin de la formation, pour mesurer votre satisfaction et votre perception de l'évolution de vos compétences par rapport aux

## **CSE moins de 50 salariés – Pack « Essential du mandat + Formation initiale en santé-sécurité » (6 jours)**

Maitriser l'ensemble de ses missions

Code  
**701000**

Durée  
**6  
jours**

Tarif Inter\*  
**2 885 €  
HT**

\*Repas inclus (en présentiel)

## **Objectifs pédagogiques**

...

- Lister les missions et les moyens dont disposent les CSE de moins de 50 salariés pour exercer leur mandat
- Identifier les droits dont disposent les CSE de moins de 50 salariés pour exercer leur mandat
- Distinguer les attributions et les moyens du CSE en matière de santé-sécurité
- Identifier les étapes de la réalisation des missions d'enquête et d'inspection
- Identifier le rôle du CSE dans les démarches de prévention

## **Programme de la formation**

...

### **Engagement**

Vous vous engagez dans votre formation. Connectez-vous sur votre espace participant et complétez votre questionnaire préparatoire. Votre formateur reçoit vos objectifs de progrès.

## **CSE moins de 50 salariés – L'essentiel du mandat (1 jour)**

### **Lister les missions, les moyens dont disposent les CSE de moins de 50 salariés pour exercer leur mandat**

Identifier les spécificités des CSE de moins de 50 salariés

- A partir de quand la mise en place d'un CSE est-elle possible ?
- Négociation du protocole d'accord préélectoral
- Nombre de membres, heures de délégation, durée des mandats
- La question du cumul des mandats : que dit la loi ? Comment y déroger ?
- Quiz interactif : les caractéristiques des CSE des entreprises de moins de 50 salariés

### **Expliquer les attributions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés**

- Les réclamations individuelles et collectives

...

objectifs de la formation. Avec votre accord, votre note globale et vos verbatims seront publiés sur notre site au travers d'Avis Vérifiés, solution Certifiée NF Service

- ▶ A froid, 60 jours après la formation pour valider le transfert de vos acquis en situation de travail
- Suivi des présences et remise d'une attestation individuelle de formation ou d'un certificat de réalisation

#### ACCOMPAGNEMENT FORMATION À DISTANCE

En cas de nécessité, une assistance technique et pédagogique est joignable entre 8h30 et 18h (jours ouvrés):

- par téléphone : 01 83 10 10 10
- par mail : [care-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:care-formation@lefebvre-dalloz.fr)

Une réponse immédiate est apportée ; si besoin, le demandeur est mis en relation avec un expert dans un délai maximum de 48h.

- Compétence en matière de santé, sécurité et conditions de travail : quelles évolutions ?
- Compétences particulières (en cas de licenciement économique collectif, de reclassement d'un salarié déclaré inapte par le médecin du travail...)
- Saisir l'inspecteur du travail
- Extension des attributions de la délégation du personnel aux intérimaires, stagiaires, salariés temporaires
- Mind mapping : le statut et les missions des CSE de moins de 50 salariés

## Identifier les droits dont disposent les CSE de moins de 50 salariés pour exercer leur mandat

### Exercer son mandat

- Combien d'heures de délégation ? quelle rémunération ? quel contrôle de l'employeur ?
- Liberté de déplacement des élus : ce qu'il faut savoir
- Un local, pour quoi faire ?
- Registre : que faut-il y inscrire ?
- Quiz interactif : identifier les droits des élus

### Etudier la protection des membres de CSE de moins de 50 salariés

- Statut protecteur du CSE : étendue et limites
- Délit d'entrave
- Quiz interactif : la protection des élus contre le licenciement et le délit d'entrave

## Communiquer avec la direction et les salariés

### Se réunir avec l'employeur

- Qui participe aux réunions ? quid du représentant de la direction, des invités...?
- Quand se réunir et à quelle périodicité ? quid des réunions demandées par les membres du CSE en cas d'urgence ?
- Quelles questions poser ?
- La direction doit-elle obligatoirement répondre à toutes les questions ?
- Les réponses apportées au CSE engagent-elles la direction ?
- Jeu de rôles : défendre une réclamation face à la direction

### Choisir des canaux de communication avec les salariés

- Affichage, Internet, Intranet, messagerie électronique, tracts, forum... : leurs limites
- Permanence, questionnaire, sondage, enquête d'opinion, réunion du personnel... informer et écouter
- Partage d'expériences : échanges de bonnes pratiques

**CSE/CSSCT – Missions en santé-sécurité : formation initiale et membres de la CSSCT (5 jours)**

...

## Distinguer les attributions et les moyens du CSE en matière de santé-sécurité

Organiser et animer collectivement la santé-sécurité au sein du CSE

- Les sources de droit utiles au CSE
- Hypothèses de mise en place de la CSSCT dans les entreprises de moins de 300 salariés : sites classés SEVESO, mise en place imposée par l'inspecteur du travail...
- Les ressources documentaires du CSE
- Quiz : les attributions et les moyens du CSE

Définir le rôle de la Commission santé-sécurité et conditions de travail (CSSCT)

- La composition de la CSSCT ? (présidence, nombre d'élus)
- Définition des règles de fonctionnement de la CSSCT
- Contenu de l'accord de mise en place de la commission
- Déroulement des réunions en présence de la CSSCT
- Rôle de l'inspection du travail, de la CARSAT et des services de prévention et de santé au travail : fonctionnement, missions, enquêtes, visites
- Précisions sur l'articulation des rôles entre le CSE et la CSSCT
- Cas pratique : étude comparative des dispositions légales avec le contenu de l'accord de mise en place de la CSSCT et du règlement intérieur du CSE

Positionner le CSE vis à vis des autres acteurs

- Les acteurs de l'entreprise (employeur, salarié, responsable sécurité...)
- Les relations avec les acteurs externes : inspection du travail, CARSAT...
- Les responsabilités de l'employeur
- Focus sur la faute inexcusable
- Le dialogue social en matière de conditions de travail
- Etude de cas : identifier le rôle du CSE face à un projet collectif de l'entreprise

## Identifier les étapes de la réalisation des missions d'enquête et d'inspection

Réaliser des inspections et analyser les risques

- Quels risques prendre en compte ? santé physique et mentale des salariés
- Focus sur certains risques : TMS, risque routier, risque chimique...
- Quand et comment procéder à une inspection ?
- Grilles et check-lists d'identification des risques
- Le lien avec le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP)
- Remontée d'information auprès du CSE
- Jeu pédagogique « La chasse aux risques® » : identifier et évaluer les risques dans diverses situations

Réaliser des enquêtes pour analyser les accidents

•••

- Quand et comment procéder à une enquête ?
- Constituer une délégation et recueillir les faits
- Principes de la méthode de l'arbre des causes
- Cas particulier des enquêtes pour harcèlement ou tentative de suicide en lien avec le travail
- Cas pratique : construire et exploiter des arbres des causes de différents secteurs d'activité

## Anticiper les risques particuliers afin de participer à la démarche de prévention de l'entreprise

Adapter les principes généraux aux activités de l'entreprises

- Situation de danger grave et imminent
- Droit d'alerte et de retrait
- Atteinte à la santé publique et à l'environnement
- Trouver des solutions adaptées en fonctions des circonstances d'exposition
- Cas pratique : à partir d'un exemple concret, proposer des solutions adaptées à la situation

Gérer les situations particulières

- Travaux réalisés par des entreprises extérieures (PDP, PPSPS)
- Cas des salariés intérimaires
- Particularités des établissements ERP, IGH, SEVESO
- Face aux risques : élaborer des stratégies d'intervention
- Cas pratique : Comment le CSE doit se positionner pour faire face aux risques de l'entreprise ?

## Lister les étapes des démarches de prévention des RPS et de QVCT

Identifier et délimiter le champ couvert par les RPS et la QVCT

- Définitions, concepts et enjeux
- Cadre juridique et obligations pour les entreprises
- Risques de collision avec des dispositifs existants
- Evolution de la jurisprudence
- Organisation et management : quel impact sur la santé au travail ?
- Les facteurs de RPS
- Les composantes de la QVCT
- Quiz : les idées reçues en matière de RPS et QVCT et cadre réglementaire

Gérer au quotidien les problématiques RPS et QVCT

•••

- La démarche de prévention : conditions de réussite et étapes indispensables
  - comités de pilotage/commissions d'enquêtes : rôle des membres
  - relations avec les acteurs internes : RH, managers
  - relations avec les acteurs externes : médecin du travail, CARSAT, inspection du travail, experts...
  - créer, exploiter et suivre des indicateurs d'alerte
  - mettre en place des procédures internes
- Outils à utiliser et précautions à prendre
  - exercer le droit d'alerte en cas de RPS
  - enquêtes : un véritable pouvoir d'investigation
  - incidents répétés pouvant révéler un risque grave
- Place et posture pour les CSE/CSSCT
- Rôle des membres de CSE/CSSCT conviés aux groupes de travail RPS et QVCT
- Diagnostic : identifier à la fois ce que l'entreprise a mis en place et la manière dont le CSE a été impliqué
- Cas pratique (vidéo et storytelling) : identifier les niveaux d'interventions du CSE/CSSCT au quotidien

## Identifier le rôle du CSE dans les démarches de prévention

### Plan de prévention entreprises extérieures : identifier le rôle du CSE

- Les étapes préalables à la réalisation d'un plan de prévention
- Avis du CSE relatif au plan de prévention
- Les différences entre la plan de prévention et le plan particulier de sécurité de protection de la santé
- Etude de cas : exemple d'intervention d'une entreprise extérieure

### Suivre le programme annuel de prévention et d'amélioration des conditions de travail (PAPRiPACT)

- Prise en compte de l'organisation du travail
- Dispositions applicables aux lieux de travail
- Equipements de travail et moyens de protection
- Information et formation à la sécurité
- Pénibilité au travail : rôle du CSE/de la CSSCT en matière de prévention
- Cas pratique : étude critique d'un programme annuel de prévention

## Transfert

Votre parcours de formation se poursuit dans votre espace participant. Connectez-vous pour accéder aux ressources et faciliter la mise en œuvre de vos engagements dans votre contexte professionnel.

## A noter

... —

...

En amont et en aval de la formation, le positionnement pédagogique sera effectué à l'aide d'un questionnaire d'auto-positionnement.

•••

**LEFEBVRE DALLOZ COMPÉTENCES** – Tour Lefebvre Dalloz – 10 Place des Vosges – 92072 Paris La Défense Cedex –Tél : 01 83 10 10 10 –  
[src-formation@lefebvre-dalloz.fr](mailto:src-formation@lefebvre-dalloz.fr)

S.A.S. au capital de 1 000 000,00 € – RCS Nanterre 479 163 131 – Code APE : 8559A – Siret : 479 163 131 00119  
N° TVA intracommunautaire : FR 394 791 631 31 – N° de déclaration d'existence : 11 75 39169 75

## Prochaines sessions

...

### LYON

- 13 au 20 Avr. 2026
- 7 au 18 Sep. 2026

### LILLE

- 13 au 20 Avr. 2026
- 7 au 18 Sep. 2026

### NANTES

- 13 au 20 Avr. 2026
- 7 au 18 Sep. 2026

### BORDEAUX

- 13 au 20 Avr. 2026
- 7 au 18 Sep. 2026

### STRASBOURG

- 13 au 20 Avr. 2026
- 7 au 18 Sep. 2026

### RENNES

- 13 au 20 Avr. 2026
- 7 au 18 Sep. 2026

### TOULOUSE

- 13 au 20 Avr. 2026
- 7 au 18 Sep. 2026

### ROUEN

- 13 au 20 Avr. 2026
- 7 au 18 Sep. 2026

### TOURS

- 13 au 20 Avr. 2026
- 7 au 18 Sep. 2026

### AIX-EN-PROVENCE

- 13 au 20 Avr. 2026
- 7 au 18 Sep. 2026

### NICE

- 13 au 20 Avr. 2026
- 7 au 18 Sep. 2026

### MONTPELLIER

- 13 au 20 Avr. 2026
- 7 au 18 Sep. 2026

### NIORT

- 13 au 20 Avr. 2026
- 7 au 18 Sep. 2026

### MARSEILLE

- 13 au 20 Avr. 2026
- 7 au 18 Sep. 2026

### GRENOBLE

- 13 au 20 Avr. 2026
- 7 au 18 Sep. 2026

### A DISTANCE, PARIS

- 12 Jan. au 20 Fév. 2026
- 13 au 20 Fév. 2026
- 3 au 20 Mar. 2026

- 25 Mar. au 17 Avr. 2026
- 2 au 17 Avr. 2026
- 5 Mai. au 19 Jun. 2026

- 7 au 18 Sep. 2026
- 29 Sep. au 16 Oct. 2026
- 12 Oct. au 20 Nov. 2026

...